

La lutte contre le ver blanc de la canne à sucre est maintenue

Les préconisations pour la campagne 2004/2005

L'enquête de terrain, menée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON), confirme la régression progressive des infestations de larves de vers blancs sur l'ensemble du département: 450 parcelles, soit plus de 4000 sondages ont ainsi été prospectées en 2004. Même si les situations restent hétérogènes d'une région à une autre, les seuils de nuisibilité ne sont plus atteints. Parallèlement, le champignon issu des traitements de lutte biologique par le Bétel et le riz sporisé est retrouvé dans tous les secteurs. La lutte préconisée, associant l'ensemble des moyens de lutte disponible, menée ces dernières années, s'avère donc efficace.

Cependant, des questions sur la pérennité létale du champignon dans le temps restent posées et les techniciens n'ont pas encore toutes les réponses. La vigilance s'impose donc encore pour quelques années, afin de ne pas remettre en question tout le bénéfice du travail déjà réalisé en arrêtant trop tôt l'effort accompli.

Mode d'emploi pour une lutte efficace

La lutte obligatoire contre le ver blanc, sous toutes ses formes, en tous lieux et tout au long de l'année est donc maintenue

pour cette campagne. Le dispositif reste ainsi soutenu et subventionné par le Conseil Général et l'Europe. Les préconisations restent les mêmes et s'énoncent comme telles :

- 1) La lutte chimique et biologique est obligatoire à la replantation.
- 2) Avant la replantation, réaliser un labour profond qui permet de détruire une part importante des larves. Pour les secteurs restés très infestés, programmer plutôt ces labours de janvier à mars, période au cours de laquelle les larves de vers blancs se trouvent dans les 15 premiers centimètres du sol.
- 3) A la replantation, réaliser l'association Suxon (7.5 kg/ha) + Bétel (25kg/ha). Dans des situations d'infestations exceptionnelles, il est possible d'aller jusqu'à 15kg/ha de Suxon+ 25kg de Bétel. Pour la bonne application du Bétel, se reporter l'article sur l'efficacité du Bétel.
- 4) Pendant la période des vols d'adultes de l'insecte, réaliser les opérations de trempage avec du riz sporisé. Cette campagne est menée encore cette année encore par la FDGDON.

La situation évoluant, les préconisations seront modifiées dès l'année prochaine pour ne retenir que la lutte biologique contre le ver blanc. Il s'agit à terme de favoriser la démarche d'agriculture raisonnée et de contribuer durablement au respect de notre environnement.

Le Bétel efficace s'il est bien épandu

Le *Beauveria brongniartii* est un champignon utile et spécifique qui constitue la matière active du produit commercial Bétel, vendu pour lutter contre le ver blanc. Les dernières analyses montrent qu'il est efficace au moins après 5 mois de conservation en chambre froide (10-11°C), par les deux principaux distributeurs de l'île.

Si l'efficacité durable du bétel a été rendue possible par la mise

en place d'une chaîne du froid, depuis sa fabrication jusqu'au jour de sa distribution, l'utilisateur doit lui aussi observer un minimum de précautions pour conserver ses qualités :

- **Au niveau de son transport** : sans besoin d'être gardé à des températures froides, le produit peut être transporté à température ambiante, proche de 25 °C, sans être exposé directement au soleil. Il en est de même pour le temps de stockage, avant son utilisation. (Aller récupérer le Bétel la veille de la replantation, couvrir les sacs avec une couverture ou un gouni humide, les entreposer à l'ombre).
- **Au niveau de son application** : pour qu'elle soit optimale, elle doit être faite lorsque la température se situe entre 20 et 30°C, sur sol plutôt humide, dans un sillon qui doit être rebouché assez rapidement ; une exposition prolongée au soleil stérilise le produit.

Par ailleurs, il faut éviter de mettre le Bétel en contact direct avec des produits susceptibles d'agresser le champignon (chaux, écume chaude ...).

Trempage des hannetons

La FDGDON relancera en décembre les opérations de trempage des hannetons (adultes de vers blancs). Des dosettes de riz sporisé seront mises à disposition du public gratuitement grâce à l'aide financière du Conseil Général. Ce dispositif est un complément à la lutte déjà existante (Suxon + Bétel) pour les zones non agricoles et s'adresse également aux particuliers (jardins, espaces verts) qui n'ont accès à aucun autre moyen de lutte efficace contre le ver blanc.

Pour tous renseignements et pour savoir où se procurer les dosettes, contactez la FDGDON au 02 62 49 44 09.

R 580

La R 580 a été présentée le mardi 23 novembre. Nous reviendrons sur cette nouvelle variété dans notre prochain numéro.